

Plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

2018-2023

Alliance pour la solidarité



Baie-Comeau, le 20 février 2019

PRÉAMBULE

Le plan d'action visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être un moyen pour les acteurs de la MRC de Manicouagan de travailler sur cette question. Cependant, malgré toute la volonté de la MRC et les efforts qui seront consacrés au cours des prochaines années, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale demeure un enjeu de taille qui ne peut être résolu sans la pleine participation et l'engagement du gouvernement du Québec. Le plan d'action doit donc agir en complémentarité des actions de l'État, puisqu'à elle seule, l'action locale ou régionale ne pourra parvenir à infléchir les processus qui engendrent la pauvreté et l'exclusion. Par contre, jumelées aux actions et responsabilités relevant directement du gouvernement, les différentes stratégies qui seront mises en place pourraient et devraient permettre d'accroître la capacité d'agir des collectivités locales et d'améliorer les conditions de vie des personnes démunies. Ces stratégies ou initiatives auront la possibilité d'être arrimées à d'autres fonds ou programmes en vigueur pour bénéficier d'un effet de levier plus porteur.

Définition de la pauvreté

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale du gouvernement du Québec définit par pauvreté : la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société.

Précision sur l'utilisation de certains termes

L'utilisation des termes « en difficulté », « démunis », « défavorisés » et « pauvres » dans ce document réfère à toutes les formes de pauvreté, de détresse, de vulnérabilité et d'exclusion sociale qu'une personne peut vivre à un moment ou un autre de sa vie. Elle inclut la pauvreté autant sur le plan social qu'économique. Pris dans un sens plus large, le terme peut également s'appliquer à une collectivité qui est en situation de dévitalisation économique et/ou sociale.

CONCERTATION LOCALE

Le Comité régional de lutte à la pauvreté formé d'organismes, à l'initiative de la Table des Groupes Populaires, s'est donné le mandat de travailler sur les causes de la pauvreté plutôt que sur les effets en appliquant les valeurs et la culture du communautaire, c'est-à-dire une meilleure répartition de la richesse et une plus grande justice sociale dans le respect de notre réalité nord-côtière. Ce comité, voyant l'arrivée imminente du 3^e plan régional de lutte à la pauvreté, a voulu rencontrer la MRC de Manicouagan pour démontrer son intérêt et travailler en collaboration à ce futur plan d'action.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre la MRC de Manicouagan, Innovation et développement Manicouagan et des délégués d'organismes locaux et régionaux comme Centraide Manicouagan/Haute-Côte-Nord, la Cité des Bâisseurs, l'Association pour la Protection des Intérêts des Consommateurs (APIC) Côte-Nord, le Regroupement des femmes de la Côte-Nord, la Table Régionale des Organismes Communautaires (TROC) de la Côte-Nord et la Table des Groupes Populaires de la Côte-Nord. Ces rencontres ont permis de convenir d'un calendrier pour arriver au dépôt du plan d'action local et de trois comités de travail pour la rédaction du plan d'action, le suivi, l'analyse et la recommandation des projets. Les représentants ont transmis un sondage à leurs membres dans lequel deux questions étaient posées, à savoir : quelles devraient être les priorités du 3^e plan d'action et s'ils constataient de nouveaux éléments ayant un effet sur l'appauvrissement de la population. À partir de ces résultats et d'une planification déjà réalisée par le comité régional de lutte à la pauvreté, nous vous présentons ce 3^e plan d'action pour le territoire de la MRC de Manicouagan.

ENJEUX

Diminuer le nombre de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion

Afin de permettre aux personnes de sortir de la pauvreté de façon durable et d'améliorer leurs conditions de vie, le plan d'action doit intervenir de manière à répondre à leurs besoins réels et ainsi, obtenir des effets à long terme. La pauvreté et l'exclusion étant par ailleurs le résultat de multiples facteurs, les stratégies visant à diminuer le nombre de personnes démunies doivent combiner différentes actions.

Renforcer la capacité d'agir des personnes défavorisées

Afin de miser sur le plein potentiel des personnes, il importe de favoriser le développement des compétences des personnes, notamment les jeunes adultes, l'intégration au marché du travail, la réussite éducative et le développement d'une offre de services éducatifs variée et adaptée aux besoins de main-d'œuvre.

Impliquer la population dans les efforts de réduction des inégalités

La réduction des inégalités est un défi collectif auquel tous les intervenants concernés doivent prendre part ainsi que la population en général. Les ressources étant souvent rares et limitées, la contribution des organismes d'action communautaire autonome est essentielle au travail sur le terrain, car plusieurs d'entre eux œuvrent auprès des personnes démunies. Il s'avère donc nécessaire d'exploiter les forces et l'expérience de tous et de soutenir les démarches qui sont en lien avec l'ajustement des programmes aux enjeux nord-côtiers.

Bâtir des ponts avec les Premières Nations

Les Premières Nations étant particulièrement touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale, les démarches de collaboration et de rapprochement devraient être accentuées dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une connaissance mutuelle afin de bâtir une région plus solidaire et inclusive.

PRINCIPES DIRECTEURS

La personne au cœur des actions

Le plan d'action visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale se veut une démarche qui mobilisera les acteurs autour d'actions concrètes. Ces actions doivent être réalisées en fonction de placer l'individu au centre des préoccupations.

Il apparaît essentiel que le développement des communautés se fasse dans le respect des personnes, des particularités et des cultures propres à chaque localité. Cet essor et cette effervescence devront tendre vers un développement durable caractérisé par des principes de justice sociale.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Travailler sur les causes et sur les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Les efforts et les interventions doivent être orientés vers des actions directes auprès des personnes démunies. Au-delà des mobilisations locales, une grande attention devra être portée afin de soutenir directement les personnes qui vivent des difficultés. De plus, il est souhaitable de travailler en amont par des actions de prévention afin d'identifier et de corriger les causes qui entraînent des situations de pauvreté et d'exclusion.

Respecter les particularités locales

La Manicouagan est une vaste MRC qui compte une ville et des municipalités aux réalités souvent distinctes les unes des autres. Chacune d'elles a ses façons de faire, son approche, son rythme, ses priorités, ses réalités. La mise en œuvre du plan d'action doit prendre en compte ces différences entre les milieux locaux.

Inclure les organismes communautaires dans la mise en œuvre du plan d'action

Les consultations menées pour l'élaboration du Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS) ont réuni des acteurs locaux et des représentants d'organismes. Cette démarche s'était traduite par l'espoir de résultats prometteurs.

Le Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale de la Manicouagan devrait encourager l'implication des acteurs locaux, notamment les organismes communautaires qui œuvrent sur le terrain, dans sa conception, sa mise en œuvre et sa réalisation. Les organismes œuvrant directement auprès des personnes démunies devraient être consultés, écoutés et leurs expertises utilisées pour réaliser ce plan d'action. Ces organismes devraient aussi pouvoir s'appropriier les mesures et les moyens mis en place par ce plan d'action. Par ailleurs, le plan d'action gouvernemental reconnaît l'importance de rapprocher les processus décisionnels des milieux de vie. C'est dans cette perspective qu'il est souhaité de rapprocher les décisions des milieux locaux et, ainsi, leur donner un pouvoir d'intervention et de décision.

Soutenir l'action visant à lutter contre la pauvreté.

La recherche des meilleures pratiques pour rendre encore plus efficace l'intervention auprès des personnes démunies doit prendre en considération ce qui se fait déjà.

PRIORITÉS, AXES ET ACTIONS

Les priorités autour desquelles les actions seront articulées au cours de l'échéancier du présent plan d'action doivent s'inspirer de la réalité vécue sur le territoire de la Manicouagan. Elles pourront être regroupées, sans s'y limiter, autour de quatre axes d'intervention visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion :

- Favoriser l'accès, l'acquisition et la conservation des biens et services de base;
- Renforcer la capacité d'agir des personnes défavorisées;
- Favoriser l'inclusion sociale;
- Soutenir les initiatives des organismes agissant auprès des personnes pauvres.

Ce plan a été bonifié en fonction des résultats d'une consultation des organismes communautaires locaux œuvrant dans le domaine de la lutte à la pauvreté et devrait prendre en compte le contexte et l'évolution de la situation, notamment en lien avec les divers plans d'action gouvernementaux en cours ou à venir, et ce, afin d'éviter d'éventuels dédoublements.

Les efforts, dans le cadre du plan d'action de la MRC de Manicouagan, doivent d'abord cibler les personnes défavorisées et voir à ce que ces dernières soient accompagnées tout au long du processus visant l'amélioration de leurs conditions de vie. À ce niveau, le rôle des acteurs du milieu sera de susciter et de soutenir les actions locales qui vont en ce sens.

Plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2018-2023 pour la Manicouagan

Axe 1 : Biens et services de base Favoriser l'accès, l'acquisition et la conservation des biens et services de base aux personnes et aux familles en situation de pauvreté ou d'appauvrissement			
Objectifs	Moyens	Exemples d'initiatives	Indicateurs
Alimentation : Favoriser l'accès à une nourriture saine, abordable et variée.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la capacité d'intervention dans les services en place. • Favoriser la promotion des options moins connues. • S'intéresser aux projets novateurs qui visent à rapprocher la production alimentaire du lieu de consommation. 	Ateliers, cuisines collectives, paniers verts, jardins communautaires, etc. Conservation, récupération, réutilisation des aliments. Éducation, sensibilisation, etc.	Nombre d'initiatives/projets soutenus Nombre de personnes en situation de pauvreté impliquées
Logement : Satisfaire les besoins en habitation des personnes les plus démunies en leur assurant un toit convenant à leurs besoins.	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la concentration de l'information sur l'aide pour l'accès au logement. • Améliorer l'accessibilité et l'offre de logements adéquats et abordables. 	Répertoire (web ou autre) sur les offres de logements abordables. Comité logement ou table locale. Ateliers/cours sur les finances personnelles pour locataires d'un HLM, etc.	
Revenu : Travailler à l'amélioration de la capacité financière de la population de la MRC économiquement vulnérable	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les impacts positifs de tenir un budget. • Encourager les projets d'économie familiale et de littératie financière. • Appuyer les projets qui visent à valoriser le travail. • Appuyer les démarches communautaires en lien avec le surendettement. 	Ateliers, formations, informations, accompagnement, etc.	

Axe 2 : Renforcer la capacité d’agir des personnes défavorisées			
Objectifs	Moyens	Exemples d’initiatives	Indicateurs
Outiller les personnes économiquement et socialement vulnérables afin qu’elles aient le pouvoir d’agir sur leurs conditions sociales et/ou économiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les démarches d’éducation populaire autonome. • Valoriser les initiatives qui visent la prise en charge individuelle et collective. • Appuyer les actions qui ont comme finalité de combattre la discrimination, les préjugés et l’intimidation. 	Ateliers, formations, cours, cuisines collectives inspirantes. Caravane d’information des ressources, etc.	<p>Nombre d’initiatives/projets soutenus</p> <p>Nombre de personnes en situation de pauvreté impliquées</p>

Axe 3 : L’inclusion sociale			
Objectifs	Moyens	Exemples d’initiatives	Indicateurs
Permettre à chaque citoyen, y compris au plus défavorisé, de participer pleinement à la société et notamment, d’occuper un emploi.	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la mise en place d’un comité formé de personnes en situation de pauvreté et d’exclusion sociale. • Favoriser et faciliter l’accès au transport collectif et aux déplacements sur le territoire de la MRC. • Soutenir les démarches et projets issus des centres d’activités pour clientèles spécifiques (ex. : santé mentale). • Favoriser la création d’emplois. 	Transport alternatif, campagne de sensibilisation, formations, ateliers, ententes sportives, de loisirs, plein air ou culturelles, etc.	<p>Nombre d’initiatives/projets soutenus</p> <p>Nombre de personnes en situation de pauvreté impliquées</p>

Axe 4 :			
Soutenir les initiatives des organismes agissant auprès des personnes pauvres			
Objectifs	Moyens	Exemples d'initiatives	Indicateurs
Faciliter le travail des organismes admissibles qui œuvrent à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître l'apport des organismes d'action communautaire autonome (ACA) en matière de lutte à la pauvreté. • Soutenir financièrement des projets en lien avec les objectifs du présent plan d'action. 	<p>Apporter du soutien technique aux organismes dans leur demande de financement.</p> <p>Formulaires de reddition de compte simplifiés, etc.</p>	<p>Nombre d'initiatives/projets soutenus</p> <p>Nombre de personnes en situation de pauvreté impliquées</p>

MODALITÉS POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Les initiatives présentées doivent s'inscrire dans les priorités du *Plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2018-2023 pour la Manicouagan*.

- 1) Dépôt de la demande à Innovation et développement Manicouagan qui vérifiera l'admissibilité et au besoin, pourra se référer à la ressource du fiduciaire et/ou au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- 2) Présentation au comité d'analyse formé de représentants de la MRC, d'ID Manicouagan et d'organismes communautaires du milieu pour recommandation.
- 3) Décision finale rendue par le conseil des maires de la MRC de Manicouagan.
- 4) Suivi de la décision au promoteur et signature du protocole d'entente par ID Manicouagan, la MRC de Manicouagan, le fiduciaire et le promoteur s'il y a lieu.
- 5) Pour les projets touchant plus d'une MRC, l'analyse se fera par les représentants des MRC concernées, le fiduciaire et le MTESS. La décision sera rendue par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord.

Le dépôt des demandes d'aide se fait en continu. Il faut prévoir quelques semaines pour le processus d'analyse des projets.